Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260511-D_13_05_2026-DE

DÉLIBÉRATİON n°13 du CONSEİL MUNİCİPAL du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 11
Représentés : 4
Votants : 15
Date de la convocation : 23 avril 2026 | **Date d'affichage** : 23 avril 2026
Date de l'affichage du PV : 11 mai 2026

Le jeudi trente avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLİER, Hervé OLİVRY, Michel VİEL, Camille GİTEAU, Christophe NOUVEL, Sylvie BİGOT, Laurent NOËL, Stéphanie MAİGNAN, Anthony CADO, Stéphanie RENAUX et Anaïs LE BONZEC.

Absents représentés :
Marjorie SCHUER-POİRİER pouvoir à Hervé OLİVRY, Jean-Claude PİPARD pouvoir à Michel VİEL, Patrick VAN DEN EYNDE pouvoir à Patricia MARSOLLİER, Céline HEİNRY pouvoir à Camille GİTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie RENAUX

****

Madame Le Maire préside la séance.

13-04/2026 – FİNANCES
Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux des taxes foncières sur le bâti **(TFPB),** le non bâti **(TFPNB),** et pour l'année 2026 la Taxe d'habitation **(TH)** :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 42,84 %
- taxe d'habitation (TH) : 13,28 %

ET CHARGE Madame le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE DROUGES 35130